

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00164 Numéro SIREN : 793 761 578 Nom ou dénomination : NEL

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 1803

NEL

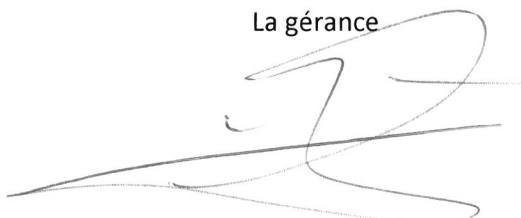
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 115 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 26 RUE AUGUSTE DOURDEIN, 42300 ROANNE

793 761 578 RCS ROANNE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme
La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' or 'Z' shape with a horizontal line extending to the left.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL NEL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		26 rue Auguste Dourdein 42300 ROANNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 9 3 7 6 1 5 7 8 0 0 0 1 2		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)				BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
		Disponibilités		CF		CG	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL NEL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 115 000)			DA	115 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	11 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	235 942	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	28 546	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	390 988	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	22 343	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	237 411	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	531	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 517	
	Dettes fiscales et sociales			DY	60 259	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	37 992	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	374 055		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	765 044		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	362 784
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL NEL						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	728	FB		FC	728	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	322 103	FH		FI	322 103	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	322 831	FK		FL	322 831	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 789		
	Autres produits (1) (11)				FQ	5		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	327 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 340	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	525	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	152 350	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 088	
	Salaires et traitements*					FY	117 890	
	Charges sociales (10)					FZ	20 645	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	18 078
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	313 921	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 704	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 992	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 623	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	17 615	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 542	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 542	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	15 073	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 778	

Désignation de l'entreprise		EURL NEL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 272	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 219	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9 492	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 021	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	7 082	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 103	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(611)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(379)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	354 734	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	326 188	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	28 546	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	16 627
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 789
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Dons, libéralités			632			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 389			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			7 082			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				3 272		
Produits des cessions d'éléments d'actif				6 219		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL NEL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 765 044 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 546 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 185			2 185
Immobilisations incorporelles	2 185			2 185
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 024			12 024
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 337			21 337
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 159			43 159
- Matériel de transport	31 242	3 692	7 831	27 103
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 318	2 650		33 968
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	139 080	6 342	7 831	137 591
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	236 288	960	160	237 088
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	236 288	960	160	237 088
ACTIF IMMOBILISE	377 553	7 302	7 991	376 865

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS A.I.S.SÉCURITÉ 42300 ROANNE	20 000	247 184	99,95	20 559
SAS A.I.S SOLUTIONS 42300 ROANNE	10 000	33 657	100,00	17 408
SCI NADEMLOC 42300 ROANNE	1 500	-1 546	98,66	11 156
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL DIMO 42300 ROANNE	5 100	-56 885	49,02	-60 384

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	234 588	234 588	334 296		14 993
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 500	2 500	178 645		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 185			2 185
Immobilisations incorporelles	2 185			2 185
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 374	1 202		5 576
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 043	2 729		11 772
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 755	2 877		8 632
- Matériel de transport	10 853	5 035	908	14 980
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 132	6 235		15 366
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	39 156	18 078	908	56 326
ACTIF IMMOBILISE	41 341	18 078	908	58 511

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 376 332 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 144	43 144	
Autres	328 965	328 965	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 223	4 223	
Total	376 332	376 332	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	27
Etat - produits à recevoir	18 678
Associés - intérêts courus	345
Total	19 050

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 115 000,00 euros décomposé en 1 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	22 343	11 604	10 740	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	23	23		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 517	15 517		
Dettes fiscales et sociales	60 259	60 259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	275 381	275 381		
Produits constatés d'avance				
Total	373 524	362 785	10 740	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 494			
(**) Dont envers les associés	237 388			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 8 991 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	58
Intérêts courus	23
Dettes provis. pr congés à payer	8 316
Charges sociales s/congés à payer	2 553
Charges sociales - charges à payer	5 377
Taxe d'apprentissage CAP	616
Formation continue CAP	894
T.V.T.S CAP	1 154
Clients - RRR à accorder	36 480
Total	55 470

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 223		
Total	4 223		

NEL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 115 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 26 RUE AUGUSTE DOURDEIN, 42300 ROANNE
793 761 578 RCS ROANNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 28 546,19 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| ➤ à l'associé unique à titre de dividendes, la somme de
soit environ 11,30 euros par part sociale, | 13 000,00 euros |
| ➤ au compte « <i>autres réserves</i> », le solde, soit la somme de | 15 546,19 euros |

Total égal au résultat de l'exercice	----- 28 546,19 euros
---	---------------------------------

L'associé unique autorise la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires et facultatives afférentes aux dividendes versés à Monsieur Eric LECLERC gérant associé majoritaire.

L'associé unique décide que le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à 13 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Afin de respecter les dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distributions globales mises en paiement		
Date de clôture de l'exercice social	Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI	Eligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI
31 décembre 2019	0 €	0 €
31 décembre 2020	0 €	13 000 €
31 décembre 2021	0 €	13 000 €

Certifié conforme
La Gérance